

EXTRAIT N°69/2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 28

Procurations : 08

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt-deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 juin 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BAKER, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAURENS, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PICARD, PREVOST, VIGNEAU.

ABSENT : M. LABORIE

PROCURATIONS

M. SAFON	à	M. BERNES
M. LAJAT	à	Mme MONTAGUD
M. PERCHERON	à	M. LAURENS
Mme CAIRE	à	Mme CAMBOULIVES
M. LEFEVRE	à	M. MONTÉGUT
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. PICARD
M. BERNARDINI	à	Mme BELABBAS
M. VIGNERES	à	Mme BONNAFÉ

SECRETAIRE : Mme CAMBOULIVES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION – Règlements Intérieurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Élémentaire ALSONA et Maternel LA FARANDOLE

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les règlements intérieurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) élémentaire ALSONA et maternel LA FARANDOLE.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider ces documents et de l'autoriser à les signer.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 05/07/2022

ID : 031-213100324-20220705-DEL_69_2022-DE



APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 28

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- De valider les règlements intérieurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) élémentaire ALSONA et maternel LA FARANDOLE ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à les signer avant leur mise en œuvre par les services municipaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 05 juillet 2022

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

